

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Enquête publique relative aux projets de modification de droit commun n°1 du PLUi du Pays de Pouzauges, déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°1, révision du schéma directeur des eaux usées et création des Périmètres Délimités des Abords

Par Arrêté n°CC2025-187 du 22/07/2025, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique regroupant les procédures de modification de droit commun n°1 du PLUi du Pays de Pouzauges, déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°1, révision du schéma directeur des eaux usées et création des Périmètres Délimités des Abords.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPP- Maison de l'Intercommunalité BP 10267 18 La Fournière 85702 Pouzauges Cedex. Les informations pourront être demandées auprès de Madame BRET-CAPITAINE, responsable du Service Urbanisme et Habitat de la CCPP.

Après examen au cas par cas du projet de modification de droit commun n°1, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL-3875 / KK AC PLU du 21 août 2025.

Après examen au cas par cas du projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°1, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 3883 / KK AC PLU du 21 août 2025.

Par décision n° E25000108/85 du 20/05/2024, M. le Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire enquêteur Laurent DUFOUR, Commissaire Général de police en retraite.

L'enquête publique se déroulera du 01/10/2025 à 9h00 au 04/11/2025 à 17h00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- Sur support papier, aux lieux et heures d'ouverture suivants :
 - o Au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges : Lundi au vendredi, 8h30 à 17h00
 - o Mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00, mardi 8h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30, et samedi 9h30 à 12h00
 - o Mairie de Sèvremont, 4 rue de la Rochejaquelein 85700 Sèvremont : Lundi au vendredi 8h45 à 12h15 et 13h45 à 18h
 - o En mairie de Saint Mesmin, 2 place de l'Eglise 85700 Saint Mesmin : lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi et jeudi de 8h00 à 12h30
 - o Mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : Lundi, mercredi et vendredi 8h30-12h30 /14h-17h30, mardi et jeudi 14h-17h30,
 - o En mairie de Monsireigne, 10 Rue de Rochereau 85110 Monsireigne : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 16h.
- À partir d'un poste informatique, aux mêmes lieux et heures : consultation du dossier en ligne.
- Par voie dématérialisée : consultation et téléchargement du dossier à partir du site <https://www.paysdepouzauges.fr/>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

- En les consignant sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture suivants :
 - o Au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges : Lundi au vendredi, 8h30 à 17h00
 - o Mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00, mardi 8h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30, et samedi 9h30 à 12h00
 - o Mairie de Sèvremont, 4 rue de la Rochejaquelein 85700 Sèvremont : Lundi au vendredi 8h45 à 12h15 et 13h45 à 18h
 - o En mairie de Saint Mesmin, 2 place de l'Eglise 85700 Saint Mesmin : lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi et jeudi de 8h00 à 12h30
 - o Mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : Lundi, mercredi et vendredi 8h30-12h30 /14h-17h30, mardi et jeudi 14h-17h30,
 - o En mairie de Monsireigne, 10 Rue de Rochereau 85110 Monsireigne : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 16h.
 - o En mairie de Réaumur, 1 place de l'Eglise, 85700 Réaumur : lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, mercredi de 9h30 à 12h, vendredi de 13h30 à 17h
 - o En mairie de Montournais, 5 Place du Chevalier Jehan, 85700 Montournais : lundi de 10h à 12h et de 14h à 18, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
 - o En mairie du Tallud Ste Gemme, 1 rue Réaumur, 85390 Tallud Ste Gemme : lundi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h
 - o En mairie de Chavagnes les Redoux, 1 place de la Mairie, 85390 Chavagnes les Redoux : lundi et jeudi de 9h30 à 12h, mardi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
 - o En mairie de la Meilleraie Tillay, 1 rue de la Prairie, 85700 La Meilleraie Tillay : lundi mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18
- En les transmettant par voie écrite ou orale au Commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous.
- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par voie postale, avec mention « ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur – « Enquête publique relative à la procédure de modification de droit commun du PLUi » OU « Enquête publique relative à la procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi » OU « Enquête publique relative à la procédure de révision du schéma directeur des eaux usées » OU « Enquête publique relative à la procédure de Périmètre Délimité des Abords » - Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges.
- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@paysdepouzauges.fr, en précisant en objet du mail : « Enquête publique modification de droit commun PLUi » OU « Enquête publique Déclaration de projet PLUi » OU « Enquête publique schéma directeur EU » OU « Enquête publique PDA » - CCPP 2025 - À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture précisées ci-dessus.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :

- o Le 01/10/2025 de 9h à 12h -CCPP, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700 Pouzauges
- o Le 11/10/2025 de 9h à 12h – Mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges
- o Le 15/10/2025 de 9h à 12h – Mairie de Sèvremont, 4 rue de la Rochejaquelein 85700 Sèvremont
- o Le 15/10/2025 de 14h à 17h _ Mairie de Saint Mesmin, 2 place de l'Eglise 85700 Saint Mesmin
- o Le 22/10/2025 de 9h à 12h – Mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère
- o Le 22/10/2025 de 14h à 17h – Mairie de Monsireigne, 10 Rue de Rochereau 85110 Monsireigne
- o Le 04/11/2025 de 14h à 17h – Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité La Fournière, 85700 Pouzauges

À l'issue de l'enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la Présidente de la CCPP ses rapports et conclusions motivées. À réception, les rapports et les conclusions seront tenus à disposition du public au siège de la CCPP, aux mairies de Pouzauges, Sèvremont, Le Boupère et Monsireigne aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. L'ensemble sera également consultable sur le site internet de la CCPP : <https://www.paysdepouzauges.fr/>

Les projets modification de droit commun n°1 du PLUi du Pays de Pouzauges, déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°1, révision du schéma directeur des eaux usées et création des Périmètres Délimités des Abords seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées consultées et des résultats de l'enquête publique. Ils seront soumis au Préfet. Après avis du Préfet, les projets seront approuvés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.